

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 avril 2025

## SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 2574

présenté par

M. Castor, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, Mme K/Bidi, Mme Faucillon, M. Lecoq,  
M. Maillot, Mme Lebon, M. Monnet, M. Maurel, M. Nadeau, Mme Reid Arbelot, M. Peu,  
M. Sansu, M. Rimane et M. Tjibaou

**ARTICLE 19**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité  
Après l'alinéa 39, insérer l'alinéa suivant :

« Le présent article ne s'applique pas en Guyane ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Risque de graves troubles à l'ordre public